

ÉDITO

Chère adhérente, cher adhérent,

L'appel à la grève nationale les 1er et 2 décembre, lancé par des collectifs et des syndicats de médecins, est exceptionnel et souligne que les limites du supportable ont été dépassées.

Cette fois, nous irons plus loin que porter des brassards, coller des affiches ou descendre dans la rue.

Cette fois, les cabinets resteront fermés.

Une autre manière de dire non aux conditions d'exercice déplorables et oui à la sanctuarisation du temps médical !

Emanuel LOEB
Président Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr



SOMMAIRE

- **COMMUNIQUÉS DE JEUNES MÉDECINS**
- **ILS PARLENT DE NOUS**
- **NOS CONTRIBUTIONS À LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE ET MINISTÉRIELLE**
- **ACTUALITÉS JURIDIQUES**
- **NOS PARTENAIRES ET NOUS**
- **ZOOM SUR...**
- **POINT D'ACTUALITÉ**
- **SANTÉ ET ENVIRONNEMENT**
- **ÉVÈNEMENT**
- **REPORTAGES VIDÉO**
- **DONNE-NOUS TON AVIS !**

COMMUNIQUÉS DE JEUNES MÉDECINS

- [François Braun veut exclure Jeunes Médecins des prochaines négociations conventionnelles](#) - 28/10/2022
- [Reclassement des praticiens hospitaliers : l'injustice perdue](#) - 30/10/2022
- [Mobilisation des internes : Jeunes Médecins, l'UFML-S, Avenir Spé et Le Bloc font front commun](#) - 04/11/2022
- [Message aux internes : partez en grève tranquilles, vos collègues jeunes médecins prennent le relais !](#) - 07/11/2022
- [Jeunes Médecins rejoint le mouvement « Médecins pour demain » et dépose un préavis de grève les 1er et 2 décembre prochains](#) - 14/11/2022
- [Derrière l'ensemble des biologistes médicaux, ce sont tous les libéraux de santé qui sont menacés d'une mise sous tutelle : les défendre, c'est défendre le secteur libéral](#) - 16/11/2022

LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN Hôpital : l'indemnité d'engagement de servi...

Accueil > Hôpital > Remunération

Hôpital : l'indemnité d'engagement de service public exclusif ne peut pas être versée aux praticiens contractuels

PAR VÉRONIQUE HUNGGER - PUBLÉ LE 02/11/2022

RÉACTIONS COMMENTER

Article réservé aux abonnés



Credit photo : Garcia/Pharma

Source :

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/hopital/remuneration/hopital-lindemnite-engagement-de-service-public-exclusif-ne-peut-pas-etre-versée-aux-praticiens>

HOSPIMEDIA À la une

Dialogue social

Le rejet de la requête contre la fusion des échelons des PH suscite l'incompréhension

Publié le 03/11/22 - 15h04

D'après le Conseil d'État, le décret relatif à la modification de la grille des praticiens hospitaliers n'entraîne aucune inversion illégale dans l'ordre d'ancienneté au sein du corps. Il a par conséquent rejeté la requête portée par APH et Jeunes Médecins visant à réparer "l'injustice" de la fusion des premiers échelons. Les réactions sont vives.

Face à la décision du Conseil d'État, les syndicats craignent de nouvelles démissions de praticiens. (Chausson/RSIP)

Source :

<https://abonnes.hospimedia.fr/articles/202211-dialogue-social-le-rejet-de-la-requete-contre>

LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN L'Anemf, l'Isni, l'Isnar-IMG et Reagjr officiell...

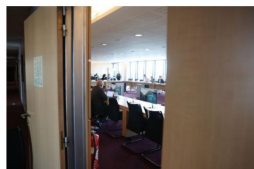
Accueil > Internes

Les jeunes en observateurs (mais pas tous)

L'Anemf, l'Isni, l'Isnar-IMG et Reagjr officiellement représentatives et associées en qualité d'observateur aux négos, Jeunes Médecins écarté

PAR CYRILLE DUPUIS - PUBLÉ LE 08/11/2022

RÉACTIONS COMMENTER



Credit photo : S. Toussin

Source :

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/internes/lanemf-lisni-lisnar-img-et-reagjr-officiellement-representatives-et-associees-en-qualite>

HOSPIMEDIA À la une

Dialogue social

Le syndicat Jeunes médecins dépose à son tour un préavis de grève le 1er et 2 décembre

Publié le 14/11/22 - 14h06

"Alors que les conditions de l'exercice médical se détériorent sur tout le territoire, ni le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2023 ni les négociations conventionnelles ne semblent prêts à y apporter des solutions pérennes", constate ce 14 novembre Jeunes Médecins. Dans un communiqué, le syndicat annonce rejoindre le mouvement "Un médecin pour demain" impulsé par la médecine libérale (lire notre article) et dépose un préavis de grève pour les 1^{er} et 2 décembre prochain.

Source :

<https://abonnes.hospimedia.fr/breves/20221114-dialogue-social-le-syndicat-jeunes-medecins-depose-a>

NOS CONTRIBUTIONS À LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE ET MINISTÉRIELLE

Jeunes Médecins soutient et s'engage auprès des grévistes

Nous sommes convaincus que les médecins de tous exercices (hospitaliers, salariés, libéraux) doivent unir leurs forces car ils sont complémentaires et interdépendants.

C'est pourquoi Jeunes Médecins s'est engagé et apporte son soutien :

1. [Au mouvement de grève des biologistes médicaux](#) du 15 novembre contre des baisses de tarifs imposées.
2. [À la manifestation des internes du 17 novembre](#) qui portait en particulier sur le rejet de la 4^{ème} année d'internat de médecine générale.
3. Enfin, [Jeunes Médecins a rejoint le mouvement « Médecins pour demain »](#) et soutient les grèves du 1er et 2 décembre prochains, notamment sur la revendication principale : la revalorisation de la consultation à 50€ pour toutes les spécialités.

En déposant un préavis de grève, Jeunes Médecins fait de cette mobilisation un combat commun aux libéraux et aux hospitaliers pour des revalorisations financières, nécessaires à l'attractivité du métier.

EN GRÈVE

1ER ET 2 DÉCEMBRE 2022



Mais où en est le PLFSS ?

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) est en passe d'être voté définitivement cette semaine, après un énième recours au 49.3 de la part du Gouvernement (procédure mettant fin au débat parlementaire)..

Depuis plus d'un mois **Jeunes Médecins est mobilisé pour améliorer ce texte**, notamment en proposant des amendements aux députés et sénateurs.

Cependant, malgré nos interventions :

- Les études de médecine générale seront rallongées d'une année, soit 10 ans au total,
- L'intérim médical sera interdit uniquement pour les jeunes médecins,
- Aucune mesure de revalorisation ou d'attractivité pour l'hôpital et la médecine de ville n'a été retenue,
- Des expérimentations seront possibles pour que les ARS organisent avec les CDOM des consultations délocalisées faites par des médecins généralistes ou des spécialistes (consultations réalisées ailleurs que sur leur lieu d'exercice habituel) et pour que les IPA prennent en charge directement les patients dans le cadre de structures d'exercice coordonné,
- Les arrêts de travail obtenus par téléconsultation ne seront plus remboursés pour une partie des patients,
- Les prochaines négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie pourront conduire à la mise en place d'un conventionnement sélectif.

Alors qu'avons-nous obtenu ?

Nous avons évité une limitation drastique de la téléconsultation utile aux patients et médecins, après que des députés aient décidé d'imposer la présence physique d'un professionnel de santé des deux côtés de l'écran. Cela aurait signé la fin de la téléconsultation à domicile, nécessaire à de nombreux concitoyens.

Nous avons obtenu la création d'un guichet départemental unique associant les collectivités, les ARS, les ordres professionnels pour accompagner l'installation des professionnels de santé. Il est impensable que des médecins mettent plus de 6 mois pour finaliser une installation en libéral parce qu'ils ignorent quels sont les dispositifs d'aide et les interlocuteurs utiles sur le territoire !

PROPOSITION ADOPTÉE

JEUNES MÉDECINS.FR

s'est opposé à l'obligation d'avoir un professionnel de santé de chaque côté de l'écran lors d'une téléconsultation ce qui aurait signé la fin de la téléconsultation à domicile utile à nos patients

#JEUNESMÉDECINSDÉSABUSÉS #PLFSS2023

PROPOSITION REJETÉE

JEUNES MÉDECINS.FR

a demandé la suppression de l'article 23 prévoyant l'instauration d'une 4e année pour les étudiants en spécialité médecine générale

#JEUNESMÉDECINSDÉSABUSÉS #PLFSS2023

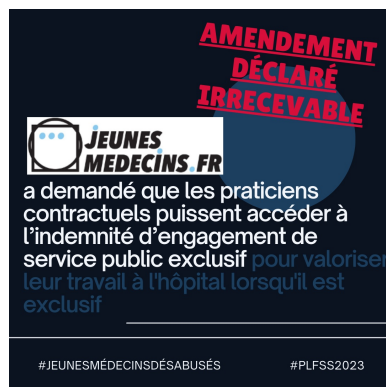
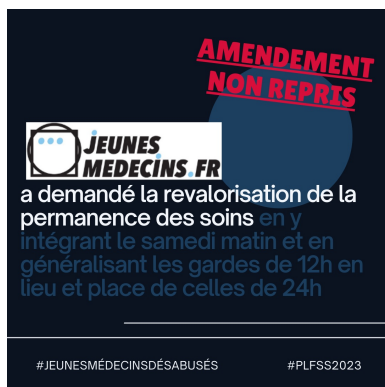
Nos propositions adoptées :

- Suppression de la limitation du recours à la téléconsultation
- Création d'un guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé

Nos amendements rejetés ou non repris :

- Suppression de la clause de non-concurrence
- Suppression de la 4e année d'internat de médecine générale
- Suppression du déremboursement des arrêts maladie obtenus par

- téléconsultation
- Suppression de l'interdiction d'intérim médical aux jeunes médecins
- Demande de revalorisation de la permanence des soins
- Demande d'accès des contractuels à l'IESPE
- Demande de suppression des deux premiers échelons de PH
- Demande de rattrapage salarial pour les PH qui ont perdu 4 ans d'ancienneté



ACTUALITÉS JURIDIQUES

Consulte notre [rubrique juridique](#) et les [questions les plus fréquentes](#).

Tu y trouveras les réponses déjà apportées à d'autres adhérents.

Pose-nous les questions auxquelles tu n'auras pas trouvé de réponse via [notre formulaire de contact](#), **nous te répondrons gratuitement !**

Points contentieux

1. Le Conseil d'État a rejeté le 28 octobre dernier notre demande d'annulation du décret relatif au reclassement des PH.

La seule possibilité restante serait de saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Nous en informerons nos adhérents, en particulier ceux qui ont fait des recours individuels contre leur arrêté de classement devant le Tribunal administratif.

2. Jeunes Médecins a été auditionné le 21 novembre dernier par la juge d'instruction chargée de l'affaire pénale concernant le suicide d'un chef de clinique qui exerçait à l'hôpital Bichat. Le rapport d'instruction du 21 juillet 2021, mené à la suite de ces auditions, a conclu au classement sans suite pour absence de harcèlement moral.

Cependant, grâce à nos arguments, l'enquête se poursuit sur les délits de mise en danger involontaire de la vie d'autrui, de non-assistance à personne en danger et d'homicide involontaire. Jeunes Médecins Île-de-France se portera partie civile.

3. Une audience en Conseil d'État s'est tenue le 22 novembre à la suite de la requête en appel faite par Jeunes Médecins contre le 3ème rejet du Tribunal administratif de notre référé liberté. Nous avons contesté le refus du ministère de la Santé de nous accorder le statut d'observateur dans le cadre des négociations conventionnelles.

Victoire ! Le juge nous donne raison dans son ordonnance du 28 novembre, Jeunes Médecins va pouvoir suivre les négociations conventionnelles en tant qu'observateur. À charge pour le ministre de reprendre son arrêté du 4 novembre pour nous réintégrer dans les réunions à venir au titre d'observateur.

4. Une autre audience en Conseil d'État a eu lieu le 24 novembre dans le cadre de nos recours contre :

- Le décret portant sur le Conseil Supérieur des Personnels Médicaux (CSPM)
- L'arrêté du 28 septembre 2020 portant sur les émoluments des praticiens hospitaliers à la suite de leur reclassement.

Dans ces deux recours, Jeunes Médecins conteste la composition des collèges du CSPM car il exclut les personnels enseignants et hospitaliers contractuels

du collège des personnels enseignants et hospitaliers titulaires.

Il conteste également l'arrêté du 28 septembre 2020 car il découle du décret du 28 septembre 2020 sur le reclassement des PH.

À ce stade, le rapporteur conclut au rejet de nos requêtes. La décision du Conseil d'État interviendra dans quelques semaines.

NOS PARTENAIRES ET NOUS



Tu es médecin généraliste, pédiatre, gynécologue ou psychiatre ?

Tu serais intéressé(e) par un poste en région parisienne alliant exercice en présentiel et en digital ?

Nos partenaires Elsan et Livi France ont ouvert un nouveau centre de santé à Saint Denis Village.

Pour plus d'informations : <https://www.pro.livi.fr/centre-de-sante/elsan-livi>

Tu ne connais pas les aides disponibles pour financer les MSP et les CPTS ?

Lors de sa création, mais aussi pendant son fonctionnement, une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) peut bénéficier de divers financements.

Découvre [ici](#) le tour d'horizon proposé par notre partenaire Crédit Agricole.

Contact : <https://www.jeunesmedecins.fr/financement>

Source : Crédit Agricole



ZOOM SUR...

Toutes les annonces

VOIR MES ANNONCES →

Les annonces de rempla, d'installation, de postes, etc... Déposées par les adhérents et les partenaires de Jeunes Médecins.

SPÉCIALITÉ	DÉPARTEMENT	RÉGION	TYPE DE CONTRAT	A PARTIR DU
Toutes	Tous	Toutes	Tous	

25 annonce(s) rempla / installation trouvée(s)

TRIER PAR les plus récentes

ENVAL (63530)



Versailles (78000)



Chaunay | Vienne



Rempla / installation

Re/découvre [notre plateforme](#) de mise en relation 100 % gratuite pour les médecins installés et les futurs installés.

Tu peux déposer ou répondre à des annonces de remplacement et d'installation dans toute la France.

Ces annonces sont déposées par les partenaires de Jeunes Médecins et ses adhérents.

POINT D'ACTUALITÉ



Et si on regardait le diagnostic de notre système de santé du point de vue de patients ?

Selon cette étude réalisée en mai 2022 par l'Ifop, l'écrasante majorité des Français (75%) ont confiance dans leur système de santé, mais soulignent le manque de personnel soignant et les difficultés d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

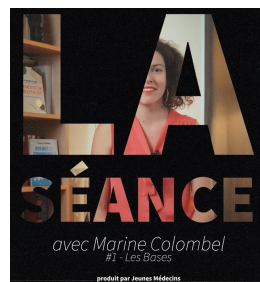
Source : Ifop - Publication « [Les Français et le système de santé 25 mai 2022](#) »

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

La séance méditation

Jeunes Médecins et Marine Colombel te proposent une série de 5 vidéos consacrées à la méditation pour gérer le stress créé par ton environnement :

- [Les bases](#)
- [La respiration](#)
- [Méditer debout](#)
- [L'exposition au problème](#)
- [La méditation au quotidien](#)



Le Docteur Marine Colombel, psychiatre, exerce dans l'établissement public de santé mentale Barthélémy Durant à Etampes. Elle y a ouvert en 2019 une consultation dédiée au burn-out.

ÉVÉNEMENT

<+> HACKING HEALTH CAMP
10ème édition !

L'INNOVATION
EN SANTÉ
COMMENCE ICI

24 - 26 MARS 2023
hackinghealth.camp

produit par
**HEALTH
FACTORY**
go beyond ideas



L'innovation en santé t'intéresse ?
Tu as une idée ou tu veux contribuer à un projet ?

Les inscriptions au plus grand hackathon* santé du monde à Strasbourg débuteront en janvier 2023. Le [programme](#) et [pour se pré-inscrire](#).

Concrètement, c'est un week-end au cours duquel tu participeras en équipe à prototyper une idée. Vous aurez 50 heures pour le faire !

REPORTAGES VIDÉO



Ces vidéos ont été réalisées par Jeunes Médecins.

Elles sont disponibles sur notre [chaîne Medimotion](#) et sur notre [chaîne Youtube](#).



Tu pourras bientôt binger la nouvelle série de conseils du Dr Azerty !

Nous sommes en phase de post production pour boucler une dizaine de capsules d'1 mn. Merci encore à David Azerad* de s'être déplacé et d'y avoir consacré une matinée !

Si tu as raté la précédente série de 14 capsules, tu peux les retrouver sur nos comptes [Instagram](#) et [Tiktok](#).

*David est médecin généraliste au sein d'une MSP à Paris, Chargé de mission numérique pour Jeunes Médecins et Président de l'association [100 000 Médecins.org](#)

DONNE-NOUS TON AVIS !
(seulement 2 cases à cocher)

À PROPOS DE JEUNES MÉDECINS

Syndicat de médecins hospitaliers et libéraux rassemblant près de 5000 jeunes professionnels en métropole et en Outre-mer, Jeunes Médecins propose aux ministères de tutelle des solutions sur les statuts, l'exercice des fonctions et la formation continue de ses membres, sans parti pris de mode d'exercice.

TU PEUX NOUS SUIVRE SUR...



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes adhérent(e) au SYNDICAT JEUNES MÉDECINS.

[Se désinscrire](#)



© 2022 SYNDICAT JEUNES MÉDECINS
Jeunes Médecins
17 rue du Fer à Moulin
75005 PARIS
jeunesmedecins@orange.fr